

# COMPTE RENDU

## REUNION CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2015

Le Conseil Municipal de Monclar s'est réuni en Mairie le 05 mars 2015 à 20H30 sous la présidence de Monsieur Gérard STUYK, Maire.

Présents : Mmes CANDALOT DIT CASOURANG. CANO-HERNANDEZ. CATHERINE. LABIGOUE. LABIT. MARRAULD. Mrs BOUSSIÈRE. CUNY. JUGIE. LATOUR. LORENZATO. STUYK.

Absents : M. BIASI.

M. CAGNATI a donné pouvoir à Mme LABIGOUE.

M. DECOURTY a donné pouvoir à M. STUYK

Aucune observation n'étant faite, on passe à l'ordre du jour.

### **Site internet Mairie de Monclar :**

M. BOUSSIÈRE présente le site internet de la mairie qu'il a mis en place pour que la commune de Monclar ait son propre site comme tant d'autres communes aujourd'hui. Ce site est destiné en priorité aux Monclarais pour donner un maximum d'informations.

Il fait la démonstration du fonctionnement du site (les différents onglets, les différents liens (CCAS de Monclar, Communauté de Communes Lot & Tolzac, Conseil Général, associations, la mise en place de demandes directes avec le secrétariat (état civil...) ou avec les différentes commissions.

M. BOUSSIÈRE insiste sur le fait qu'il faudra apporter régulièrement des informations si on veut faire vivre ce site.

Le lien du site sera envoyé à tous les élus.

Le conseil municipal à l'unanimité approuve ce site, sa mise en forme, sa fonctionnalité, sa facilité de lecture. L'assemblée félicite et remercie M. BOUSSIÈRE du travail accompli.

### **Aménagement de Bourg, Plan de circulation :**

M. le Maire informe que l'appel d'offres concernant l'aménagement de bourg a été fait, la date de remise des offres est fixée au lundi 16 mars à 16H, l'ouverture des plis se fera le mardi 17 mars à 17h30 et l'analyse des offres et le choix des entreprises mardi 24 mars à 17h30.

Il explique que vu les articles 22 et 23 du code des marchés publics et suite aux dernières élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat. Après en avoir délibéré, outre le maire, son président, la commission d'appel d'offres est constituée comme suit :

BOUSSIÈRE Dominique

CANO-HERNANDEZ Magalie

CUNY Patrick

DECOURTY Thomas

JUGIE Jérôme

LATOUR Philippe

Enfouissement réseau électrique :

M. STUYK fait part à l'assemblée que tous les propriétaires riverains de la rue du 11 Novembre 1918 ont été contactés par la Société Electromontage chargée des travaux d'enfouissement du réseau électrique ; les autorisations de passage pour branchements individuels sur murs, façades ou en sous-sol privés ont été signées.

Seul l'immeuble appartenant à Mme GODFREY pose problème dans le sens où la propriétaire vit en Grande-Bretagne et n'a toujours pas pu être jointe.

Réseau Eau :

Suite à la réunion en Mairie avec les différents services et après discussion il a été décidé que la canalisation d'eau sera remplacée dans son intégralité ; le coût sera pris en charge par le Syndicat EAU 47.

M. le Maire explique que seul l'immeuble [A VENDRE] face à l'école n'est pas relié aux réseaux eau et assainissement. Pour éviter de détériorer la rue réhabilitée, le conseil municipal propose de prévoir les branchements de cet immeuble et de répercuter les frais si une solution n'est pas trouvée en amont avec le propriétaire.

M. STUYK fait part à l'assemblée que lors du démarrage des travaux, la chaussée va être décaissée d'environ 70 cm. Il va donc falloir un plan de circulation. Le débat s'instaure, plusieurs solutions sont proposées, aucun plan de circulation n'est arrêté.

#### **Logements Communaux :**

Monsieur STUYK fait part à l'assemblée que les menuiseries des logements communaux sis 17 rue du Foirail et 35 rue du 11 Novembre 1918 sont en très mauvais état (difficultés de fermeture, effritement du bois...). M. le Maire a fait établir des devis dont les montants s'élèvent à :

19 rue du Foirail	8 363.18 €	ou Variante Persienne	6 762.62 €
35 rue du 11 Nov.	9 714.58 €	ou Variante Persienne	8 206.94 €

M. BOUSSIÈRE intervient en expliquant qu'il serait nécessaire d'inclure dans cette opération de réfection, les menuiseries de la salle Billou (côté rue de Marmande) qui sont elles aussi très vétustes et inutilisables vu leur mauvais état.

Le conseil municipal charge M. le Maire d'une part de faire établir des devis pour les menuiseries de la salle Billou, d'autre part de demander des devis à d'autres entreprises.

M. STUYK explique qu'il s'est renseigné sur les différents régimes d'aide pouvant être obtenus (Département, DDT) cet investissement ne rentre dans aucun cadre le montant minimum devant être engagé étant de 45 000 €.

Les services du CAUE vont être également sollicités. M. BOUSSIÈRE est chargé de ce dossier et est en attente de réponse.

#### **Organisation bureau de vote :**

M. le Maire informe que les dimanches 22 et 29 mars 2015 auront lieu les élections départementales et qu'il y a lieu d'établir le tour de garde pour la tenue du bureau de vote. Après concertation des élus, les permanences de chacun sont établies.

## **Compte Administratif 2014 RTS et CNE :**

### **Commune**

#### **Compte Administratif 2014 :**

M. BOUISSIERE donne lecture du compte administratif 2014 de la commune dressé par M. le Maire. Le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 264 809.72 €.

Le compte administratif 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **Compte de Gestion 2014 :**

M. BOUISSIERE donne lecture du compte de gestion de la commune dressé par M. RAVEL, Receveur. Le résultat est identique au compte administratif dressé par M. STUYK. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Régie Transport Scolaire**

#### **Compte Administratif 2014 :**

Mme MARRAUD donne lecture du compte administratif 2014 de la régie transport scolaire dressé par M. le Maire. Le résultat fait apparaître un excédent de clôture de 9 131.41 €.

Le compte administratif 2014 est adopté à l'unanimité des membres présents.

#### **Compte de Gestion 2014 :**

Mme MARRAUD donne lecture du compte de gestion de la régie transport scolaire dressé par M. RAVEL, Receveur. Le résultat est identique au compte administratif dressé par M. STUYK. Le compte de gestion est adopté à l'unanimité des membres présents.

### **Demandes de Subvention :**

#### **Sortie Scolaire 21-22 Mai 2015 :**

M. le Maire fait part à l'assemblée d'une demande de la Directrice de l'École de Monclar qui souhaite organiser un voyage scolaire de 2 jours à la Base de Loisirs du Temple Sur Lot pour les classes de maternelle. Le coût de ce voyage s'élève à 3 420 € TTC.

Elle sollicite une subvention de la commune d'un montant de 650 €. Le conseil municipal à la majorité (13 Pour – 1 Abstention) accorde la subvention demandée.

#### **Association VEMH (Visiteurs de Malades en Milieu Hospitalier) :**

M. le Maire rappelle la demande de subvention de l'association VEMH (cf. conseil municipal 04/09/2014). Il sollicite l'assemblée afin de connaître sa position sur l'attribution d'une aide financière. Le conseil municipal donne son accord pour l'attribution d'une subvention, le montant sera défini lors de la préparation du budget de la commune.

### **Informations diverses :**

#### **Nouvelle convention de mise à disposition partielle de Madame Chantal FEILLES, ATSEM 1° Classe, auprès de la Commune de Monclar :**

M. le Maire rappelle au conseil municipal sa délibération en date du 15 juillet 2013 acceptant la mise à disposition partielle (73.5% de son temps annualisé) de Madame Chantal FEILLES, ATSEM 1° Classe, de la commune de St Etienne de Fougères à la commune de Monclar.

Il expose à l'assemblée que suite à la mise en place des nouveaux rythmes scolaires depuis la rentrée de septembre 2014 et après quelques mois d'application de cette réforme, il convient de reconsidérer le temps de mise à disposition de cet agent auprès de la commune de Monclar pour tenir compte de la nouvelle répartition de la semaine scolaire sur neuf demi-journées. Il est donc proposé d'établir une nouvelle convention par laquelle la commune de St Etienne de Fougères met à disposition de la commune de Monclar cet agent. Cette mise à disposition serait partielle : 83.50 % de son temps de travail annualisé.

Le conseil municipal à l'unanimité accepte cette mise à disposition partielle de Madame Chantal FEILLES de la commune de St Etienne de Fougères à la commune de Monclar (83.50% de son temps de travail annualisé) et autorise Monsieur le Maire à signer la convention correspondante ainsi que tous documents qui s'y rattachent.

#### CIAPH (Commission Intercommunale d'Accessibilité aux Personnes Handicapées) :

M. le Maire explique quelques missions de la CIAPH :

- Dresser le constat de l'état d'accessibilité du bâtiment existant, de la voirie, des espaces publics et des transports,
- Organiser un système de recensement de l'offre de logements accessibles aux personnes handicapées,
- Recenser tous les Établissements recevant du Public (ERP),
- Faire des propositions afin d'améliorer la mise en accessibilité de l'existant.

Afin d'avancer dans ces missions, la CC Lot & Tolzac a sollicité la commune de Monclar afin qu'elle désigne un élu référent. Formé au préalable par la DDT 47 sur la thématique de l'accessibilité, il sera le relais entre la CIPAH et l'équipe municipale.

Le conseil municipal désigne M. BOUISSIERE comme élu référent qui accepte cette charge.

#### Moulin du Magre :

M. le Maire fait part à l'assemblée des problèmes de gestion des vannes du moulin. Il rappelle la réglementation (droits et devoirs) des propriétaires de moulin.

Le moulin du Magre comme la plupart des moulins engendre des conflits d'intérêts sur la gestion des hauteurs d'eau : Les hauteurs demandées par les pêcheurs sont parfois contraire aux besoins d'assainissement des terrains agricoles.

Après débat, le conseil municipal approuve les arbitrages exercés à ce jour.

Plus rien ne figurant à l'ordre du jour, la séance est levée.

---